



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 mars 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2024

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2024

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 6 Utilisations pacifiques de l'espace

#### Programme 5 Utilisations pacifiques de l'espace

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** . . . . .	3
Orientations générales . . . . .	3
Programme de travail . . . . .	3
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** . . . . .	14
Vue d'ensemble . . . . .	14
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024 . . . . .	19
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle . . . . .	20

\* A/78/50.

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

En 2024, le Bureau des affaires spatiales continuera d'apporter son soutien au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à ses organes subsidiaires. La valeur du secteur spatial étant estimée à plus de 450 milliards de dollars par an et un nombre record de satellites ayant, pour la troisième année consécutive, été lancés dans l'espace, la gouvernance et la viabilité à long terme des activités menées dans l'espace, la réduction des débris orbitaux et la question des ressources spatiales resteront en tête des priorités des États Membres pour ce qui est de préserver l'espace à des fins pacifiques. L'espace fait partie intégrante de notre quotidien et, grâce à l'engagement actif de ses 102 États membres, le Comité, forum intergouvernemental en plein essor, restera à l'avant-garde des efforts d'exploration et d'utilisation sûre de l'espace.

Véritable moteur de renforcement des capacités, le Bureau tirera parti de ses avantages comparatifs et de son expertise en matière de droit de l'espace, de politique, de science et de technologie. Grâce à des partenariats public-privé uniques, il offrira à toutes les parties des possibilités ciblées de développer une main-d'œuvre apte à travailler dans l'espace et contribuera à la mise au point de solutions reposant sur l'utilisation de l'espace pour répondre aux besoins des pays et aux défis mondiaux, tout en appuyant la réalisation des objectifs de développement durable (initiative « Space4SDGs »). Il continuera en outre de promouvoir l'application des traités sur l'espace extra-atmosphérique, s'agissant notamment de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace, ainsi que d'aider les pays à mieux se préparer aux risques de catastrophe et à améliorer leurs stratégies visant à atténuer les changements climatiques, à s'y adapter et à y résister.

Enfin, le Bureau s'efforcera d'accroître la transparence et la résilience autour de ces mandats fondamentaux, en promouvant l'espace dans les programmes et les sommets mondiaux et en plaidant pour le respect des traités et l'accès à l'espace pour tous.

Le Directeur par intérim du Bureau des affaires spatiales  
(*Signé*) Niklas **Hedman**

## A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

- 6.1 Le Bureau des affaires spatiales a pour mission de faire avancer la coopération internationale dans le domaine spatial. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [1472 A \(XIV\)](#), la résolution [76/3](#), intitulée « Le programme "Espace 2030" : l'espace comme moteur du développement durable », la résolution [77/121](#) sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et la résolution [76/55](#), sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, selon qu'il convient.
- 6.2 Les principales fonctions du Bureau consistent à : a) assurer le secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires [résolution [1472 A \(XIV\)](#)], le secrétariat exécutif du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de son forum des fournisseurs (résolutions [61/111](#) et [64/86](#)) et le secrétariat du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (résolution [71/90](#)) ; b) mettre en œuvre le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (résolutions [2601 \(XXIV\)](#) et [37/90](#)) et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (résolution [61/110](#)) ; c) gérer le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique [résolutions [1721 B \(XVI\)](#) et [3235 \(XXIX\)](#)] ; d) exécuter les tâches incombant au Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des résolutions connexes (résolutions [2222 \(XXI\)](#), [2345 \(XXII\)](#), [2777 \(XXVI\)](#), [3235 \(XXIX\)](#), [34/68](#), [37/92](#), [41/65](#), [47/68](#), [59/115](#) et [62/101](#)) ; e) aider les États Membres à appliquer le Programme « Espace 2030 » (résolution [76/3](#)).

### Programme de travail

#### Utilisations pacifiques de l'espace

##### Objectif

- 6.3 L'objectif auquel le programme contribue est de resserrer la coopération internationale dans la conduite des activités spatiales à des fins pacifiques et de promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

#### Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 6.4 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau appuiera les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires et s'emploiera à promouvoir la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Plus précisément, le Bureau assumera les tâches suivantes :
- a) Fournir des services fonctionnels et des services de secrétariat au Comité et à ses sous-comités (Sous-comité scientifique et technique et Sous-comité juridique), au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs, ainsi qu'au groupe consultatif pour la planification des missions spatiales ;

- b) Fournir des services de secrétariat aux groupes de travail du Comité et à ses organes subsidiaires, notamment au Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ce qui, dans le cadre de son plan de travail quinquennal, se traduit par les tâches suivantes : i) recenser et examiner les défis que présente la viabilité à long terme des activités spatiales et étudier la possibilité d'adopter de nouvelles lignes directrices à cet égard ; ii) favoriser les échanges de données d'expérience, de pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre à titre volontaire, par les pays, des lignes directrices adoptées ; iii) mener des activités d'information et de renforcement des capacités, en particulier auprès des nations spatiales émergentes et des pays en développement ;
  - c) Travailler avec les États Membres, des entités intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres partenaires pour promouvoir une utilisation responsable de l'espace, notamment par : i) la mise en œuvre du régime international régissant les activités spatiales ; ii) l'immatriculation des objets lancés dans l'espace ; iii) la réduction des débris spatiaux ; iv) des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, le cas échéant ; v) des services civils de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite et des services à valeur ajoutée ; vi) la fourniture d'un appui au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de l'aider à développer plus avant la gouvernance des activités spatiales ;
  - d) Organiser des activités de formation et fournir des conseils techniques pour aider les États qui en feraient la demande et les institutions à : i) renforcer leurs capacités dans des domaines tels que le droit de l'espace et les politiques spatiales, la viabilité des activités spatiales, l'économie spatiale, les changements climatiques, la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'agriculture de précision à toutes les échelles, la santé mondiale, les communications par satellite, la météorologie spatiale, l'exploration spatiale, l'astronomie, les activités de recherche et sauvetage, la réduction des risques de catastrophe, les interventions d'urgence et les systèmes mondiaux de navigation par satellite ; ii) mettre au point des plateformes de collaboration et favoriser l'échange de connaissances sur les solutions spatiales ;
  - e) Coopérer avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies afin d'assurer la formation dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique, des applications des satellites de météorologie, des communications par satellite, des sciences de l'espace et de l'atmosphère et des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;
  - f) Mieux faire connaître les travaux du Comité et du Bureau et la façon dont les activités spatiales peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, par les moyens suivants : i) organisation d'activités d'information, en lien avec la commémoration de grands événements historiques ou la célébration de journées internationales ; ii) publication de documentation, de documents d'information et de supports de formation.
  - g) Continuer de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.
- 6.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Un espace extra-atmosphérique plus sûr et plus viable ;
  - b) Une meilleure compréhension, acceptation et application du régime juridique international régissant les activités spatiales ;
  - c) Une augmentation du nombre de pays ayant accès à l'espace et le renforcement de la capacité des pays, en particulier en développement, d'utiliser les sciences et techniques spatiales ainsi que leurs applications, y compris des solutions spatiales, aux fins du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence ;
  - d) Une meilleure compatibilité et interopérabilité des systèmes mondiaux de navigation par satellite ;

- e) Une meilleure disponibilité des capacités spatiales grâce à des coopérations renforcées et à de nouveaux partenariats.
- 6.6 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 : les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales sont capables et désireuses de soutenir le Bureau dans la mise en œuvre du programme.
- 6.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau entend, conformément à son mandat, tirer parti des partenariats qu'il a noués avec des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, y compris des agences spatiales, entreprises, universités, institutions et autres entités liées à l'espace, afin de trouver de nouveaux moyens de répondre aux demandes des pays, en particulier des pays en développement, qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter être capables d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications. Il entend également établir de nouvelles relations de coopération, notamment avec le secteur privé, pour définir de nouveaux moyens d'offrir un accès à l'espace. Il renforcera la transparence en ce qui concerne ses activités relatives au programme et informera régulièrement le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des projets en cours d'exécution ainsi que de ses partenariats avec les agences spatiales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé.
- 6.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau dirigera la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) pour assurer la cohérence des travaux menés dans le domaine de l'espace par les organismes des Nations Unies.
- 6.9 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, comme le montre son projet « L'espace pour les femmes », qui vise à promouvoir l'avancement des femmes et des filles dans les domaines des sciences, des technologies, de l'innovation et de l'exploration spatiales et à mieux sensibiliser à l'importance de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et aux débouchés professionnels offerts par ces secteurs. Dans le cadre de l'Initiative « L'espace pour les femmes », des partenariats seront conclus à des fins de renforcement des capacités et des compétences, tant au niveau individuel qu'au niveau institutionnel, l'accent étant mis sur l'accroissement de la participation des femmes et des filles aux activités spatiales.
- 6.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et dans le cadre de son projet relatif à l'espace pour les personnes handicapées, le Bureau recense les possibilités d'intégration des personnes handicapées dans le secteur spatial et s'emploie à mieux les faire connaître. Il nouera des partenariats afin d'améliorer les perspectives de carrière des personnes handicapées dans les domaines des sciences, des technologies, de l'innovation et des mathématiques et partagera les bonnes pratiques en matière d'accessibilité dans la recherche scientifique, l'éducation et la sensibilisation, et il communiquera des informations à ce sujet au moyen d'une page Web dotée de fonctionnalités d'accessibilité.

### **Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés**

- 6.11 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la tenue des réunions annuelles des organes intergouvernementaux et de diverses activités de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation qui avaient habituellement lieu en personne. Le Bureau a mené plusieurs activités dans un format hybride ou entièrement virtuel, adaptant pour ce faire le calendrier, avec, lorsque nécessaire, certains reports, déplacements ou annulations. Il a par exemple facilité la participation de personnes dont les déplacements étaient entravés par des restrictions en matière de voyage en organisant des réunions et des ateliers dans un format hybride. En outre, un atelier et un cours de formation sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence ont été déplacés, et certaines expériences d'hypergravité ont été reportées.

- 6.12 Le Bureau continue de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, y compris l'intégration de modalités de travail virtuelles et hybrides dans la conception des activités de renforcement des capacités et la reproduction de solutions pragmatiques ayant donné de bons résultats face aux restrictions en matière de voyage. On retiendra notamment, parmi ces solutions, l'intégration d'experts recrutés au niveau local dans les institutions nationales de gestion des catastrophes, l'élargissement des cours en ligne à d'autres domaines et l'organisation de démonstrations et de simulations, sous la houlette d'experts, à l'intention de petits groupes ciblés de professionnels.

### **Activités d'évaluation**

- 6.13 L'auto-évaluation des besoins du Bureau en matière d'informatique et de communications, qui a été menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2024.
- 6.14 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Celle-ci a par exemple permis de recenser les lacunes en matière de conformité et les possibilités de rationalisation et de modernisation des infrastructures. Le Bureau entend améliorer l'hébergement de ses sites Web, bases de données et portails, en mettant à niveau si nécessaire ses sites Web et portails, afin de garantir la sauvegarde des données ainsi que de renforcer la sécurité et de faciliter la mise à jour automatique de ces systèmes, l'objectif étant d'assurer le maintien de la conformité avec les politiques et directives de l'Organisation. Il modernisera par ailleurs son site Web pour en rationaliser le contenu de manière conviviale et veiller à ce que les normes des Nations Unies soient respectées.
- 6.15 L'évaluation des activités menées par le Bureau dans le cadre de l'Initiative « L'espace pour les femmes » est prévue pour 2024.

### **Exécution du programme en 2022**

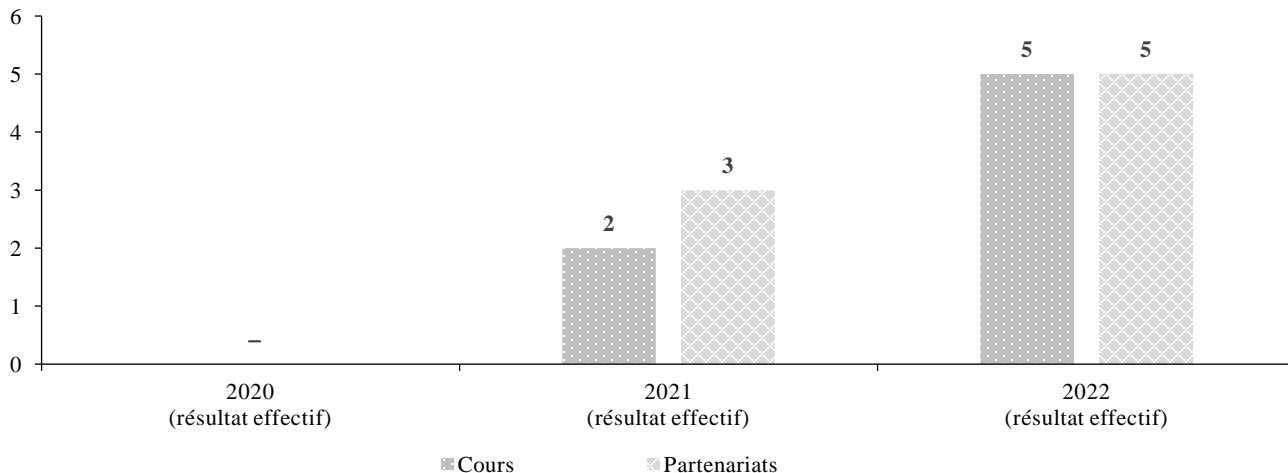
#### **Renforcement des partenariats relatifs à l'utilisation des applications spatiales au service de l'agriculture et de la lutte contre les changements climatiques**

- 6.16 Le Bureau a établi de nouveaux partenariats avec des agences spatiales et d'autres entités proposant des formations à l'utilisation des applications spatiales au service de l'agriculture et de la lutte contre les changements climatiques, afin de permettre à des participants de pays en développement d'y assister. Des supports de formation adaptés ont été mis au point à l'intention des fonctionnaires, des éducateurs et des jeunes professionnels, comprenant des études de cas, des démonstrations d'applications de pointe et une formation technique pratique sur les plateformes de données, l'objectif étant de rendre l'apprentissage interactif. Le Bureau a facilité l'organisation des cours en ligne et encouragé l'échange d'idées entre les participants du monde entier, en créant des liens entre les communautés d'utilisateurs et les experts. Les cours sont accessibles sur le site Web du Bureau.
- 6.17 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.I).

Figure 6.I

**Mesure des résultats : renforcement des partenariats et mise à disposition de cours adaptés sur l'utilisation des applications spatiales au service de l'agriculture et de la lutte contre les changements climatiques**

(Nombre de cours et de partenariats)



**Résultats escomptés pour 2024**

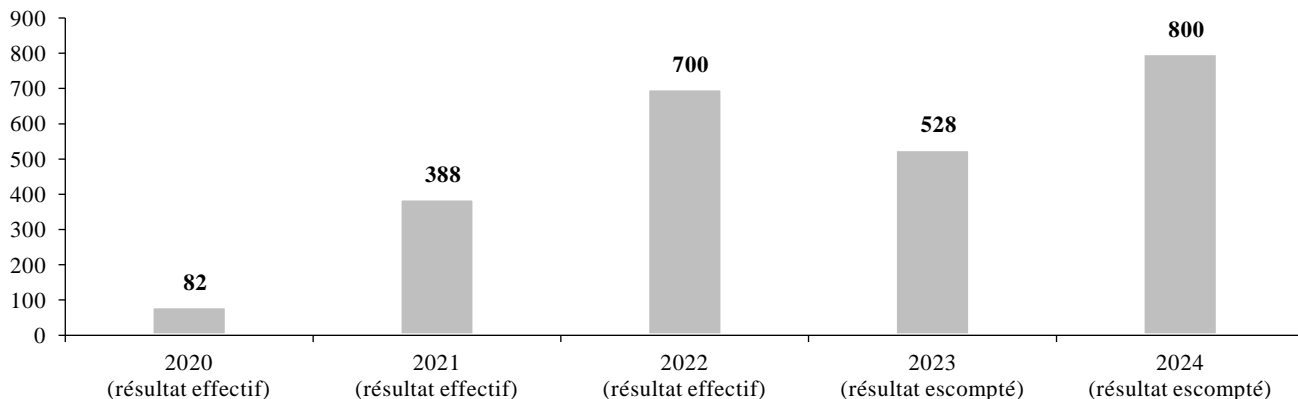
**Résultat 1 : protection renforcée du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 6.18 Le travail effectué dans le cadre du programme a permis à 700 spécialistes d'avoir accès à une formation sur la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et sur la détection et l'atténuation des interférences, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir la formation de 124 spécialistes.
- 6.19 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.II).

Figure 6.II

**Mesure des résultats : nombre total de spécialistes s'étant vu offrir la possibilité d'être formés à la protection du spectre des systèmes mondiaux de navigation par satellite et à la détection et l'atténuation des interférences**





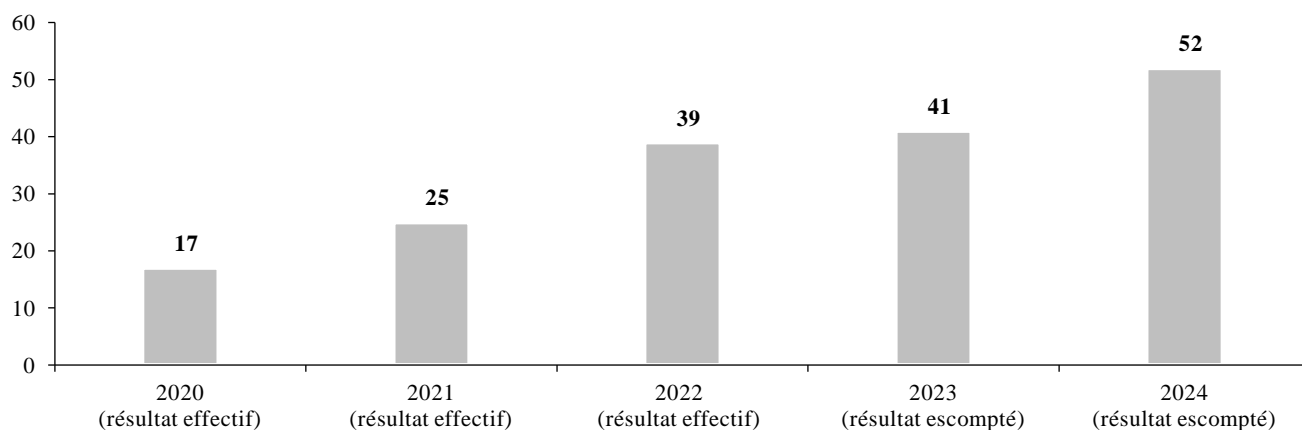
**Résultat 2 : meilleure compréhension et application du régime juridique international régissant les activités spatiales**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 6.20 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que 39 pays prennent des mesures visant à améliorer la compréhension et l'application du régime juridique international régissant les activités spatiales, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 32 pays.
- 6.21 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.III).

Figure 6.III

**Mesure des résultats : nombre total de pays prenant des mesures visant à améliorer la compréhension, le respect ou l'application du régime juridique international régissant les activités spatiales**



**Résultat 3 : accès direct aux mécanismes d'intervention d'urgence reposant sur l'utilisation des moyens spatiaux**

**Projet de plan-programme pour 2024**

- 6.22 La Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique est une initiative internationale des agences spatiales dans le cadre de laquelle des données satellitaires sont fournies aux intervenants d'urgence en cas de catastrophe majeure. L'accès à celle-ci nécessite pour l'organe de gestion concerné de bénéficier du statut d'utilisateur autorisé, ce qui oblige les pays dont ce n'est pas le cas à faire appel à l'une des organisations internationales collaborant avec la Charte pour obtenir une assistance.

*Enseignements tirés et changements prévus*

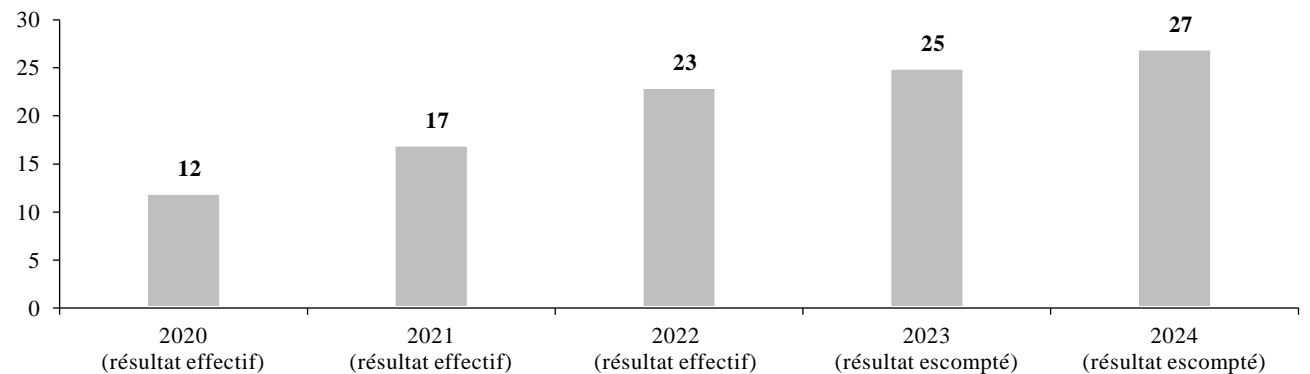
- 6.23 L'enseignement tiré est le suivant : un soutien accru doit être fourni aux experts nationaux afin de leur permettre un accès rapide et gratuit aux images satellites disponibles lorsqu'un pays est touché par une catastrophe plutôt que de les obliger à attendre que des cartes et d'autres informations connexes leur soient fournies par d'autres utilisateurs autorisés ou des organisations collaborant avec la Charte.
- 6.24 Compte tenu de cet enseignement, le Bureau dispensera des renseignements et des formations aux coordonnateurs et coordonnatrices nationaux de la gestion des catastrophes et aux spécialistes des données des autorités nationales de gestion dans les pays en développement ne bénéficiant pas encore d'un accès direct au mécanisme, afin de renforcer leur capacité à télécharger et à traiter les données et à s'appuyer sur l'imagerie satellitaire pour établir rapidement des cartes des zones touchées. Dans le cadre du programme, il aidera par ailleurs les responsables qui en font demande à activer la Charte internationale. En tant qu'utilisateurs autorisés, les autorités nationales de gestion pourront

communiquer directement avec la Charte, réduisant ainsi le nombre d'intermédiaires et permettant une livraison plus rapide des images de télédétection ou des éléments d'information dérivés aux autorités locales intervenant dans une situation d'urgence.

6.25 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 6.IV).

Figure 6.IV

**Mesure des résultats : nombre cumulé d'agences nationales de gestion des catastrophes devenant des utilisateurs autorisés de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

6.26 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

1472 A (XIV) ; 1721 B (XVI) ; 2453 A-B (XXIII) ; 2601 (XXIV) ; 3234 (XXIX) ; 61/111 ; 64/86 ; 71/90 ; 74/82 ; 77/121	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace	37/90	Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
2222 (XXI)	Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes	37/92	Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale
2345 (XXII)	Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	41/65	Principes sur la télédétection
2777 (XXVI)	Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux	47/68	Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace
3235 (XXIX)	Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	54/68	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
34/68	Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes	59/2	Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
		59/115	Application de la notion d'« État de lancement »
		61/110	Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence

62/101	Recommandations visant à renforcer la pratique des États et des organisations internationales intergouvernementales concernant l'immatriculation des objets spatiaux	72/79	Examen du cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
65/271	Journée internationale du vol spatial habité	73/6	Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable
68/74	Recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
72/78	Déclaration sur le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	76/3	Le programme « Espace 2030 » : l'espace comme moteur du développement durable
		77/29	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
		77/120	L'espace et la santé mondiale

*Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

## Produits

6.27 On trouvera dans le tableau 6.1 les produits retenus pour le programme.

Tableau 6.1

### Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>90</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>105</b>
1. Rapports présentés au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris à son sous-comité scientifique et technique et à son sous-comité juridique	90	100	105	105
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>72</b>
2. Séances de l'Assemblée générale	–	–	2	2
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances de la Quatrième Commission et de son groupe de travail plénier consacrées au point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace »	3	4	3	3

## Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
7. Séances du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris de son sous-comité scientifique et technique et de son sous-comité juridique	56	56	60	56
8. Consultations intersessions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	–	7	8	8
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
9. Services de secrétariat exécutif fournis au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et à son forum des fournisseurs	10	15	10	10
10. Services de secrétariat fournis au Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales	4	4	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>76</b>	<b>81</b>	<b>73</b>	<b>78</b>
11. Activités de formation sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, à l'intention notamment de nouveaux acteurs	15	15	17	17
12. Activités de formation sur les sciences et techniques spatiales et leurs applications	24	27	24	24
13. Ateliers de formation et missions techniques consultatives sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes	30	31	21	30
14. Forum mondial de l'espace	3	3	3	3
15. Conférence sur la défense planétaire (menaces posées par les astéroïdes et les comètes pour la Terre)	–	–	5	–
16. Tables rondes consacrées au thème de « L'espace pour les femmes »	3	3	2	3
17. Forum public à l'intention des États Membres et réunions des entités des Nations Unies sur l'utilisation des techniques spatiales	3	4	3	3
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
18. Publications sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	8	5	6	5
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>59</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>74</b>
19. Informations fournies conformément aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique	4	3	5	4
20. Informations fournies conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et à la résolution <b>1721 B (XVI)</b> de l'Assemblée générale	55	66	70	70

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui normatif apporté au Groupe de travail C du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, à l'Initiative « L'espace pour les femmes » et aux réunions sur la durabilité des activités spatiales ; fourniture d'avis d'experts aux États Membres, sur demande, concernant :

a) l'immatriculation des objets spatiaux ; b) les sciences et techniques spatiales et leurs applications ; c) les activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ; d) l'utilisation d'informations d'origine spatiale dans les plans et politiques de gestion des catastrophes et les activités de gestion des risques, dans environ quatre États Membres ; e) les informations d'origine spatiale, l'objectif étant d'appuyer les interventions d'urgence et les opérations humanitaires, dans au moins cinq pays en développement ; organisation de programmes de formation de longue durée dans le domaine des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

**Bases de données et supports numériques** : Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et index en ligne des objets lancés dans l'espace, portail de connaissances d'UN-SPIDER, portail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, portail du projet relatif à l'espace pour l'eau, recueil de solutions spatiales (base de données), cours d'apprentissage en ligne, concernant notamment l'utilisation de l'espace au service de l'action climatique et de l'agriculture, et recueil de textes de loi sur le droit spatial national.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : expositions, documents promotionnels et matériel pédagogique, et manifestations visant à célébrer des exploits ou des anniversaires d'événements liés au domaine spatial.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués et conférences de presse sur les activités du Bureau et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : sites Web pour le Bureau des affaires spatiales et l'Initiative « L'espace pour les femmes », ainsi que concernant les questions de l'espace pour l'action climatique et de la durabilité de l'espace.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

### Vue d'ensemble

6.28 On trouvera dans les tableaux 6.2 à 6.4 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 6.2

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	3 544,4	3 696,1	131,6	–	–	131,6	3,6	3 827,7	
Autres dépenses de personnel	117,6	147,6	–	–	15,8	15,8	10,7	163,4	
Dépenses de représentation	–	0,9	–	–	–	–	–	0,9	
Consultants	54,3	54,5	–	–	(15,5)	(15,5)	(28,4)	39,0	
Experts	0,1	28,1	–	–	–	–	–	28,1	
Voyages du personnel	89,0	107,8	–	–	(0,3)	(0,3)	(0,3)	107,5	
Services contractuels	173,0	178,5	–	–	–	–	–	178,5	
Frais généraux de fonctionnement	13,3	16,3	–	–	–	–	–	16,3	
Fournitures et accessoires	3,1	2,4	–	–	4,0	4,0	166,7	6,4	
Mobilier et matériel	8,2	12,2	–	–	(4,0)	(4,0)	(32,8)	8,2	
Subventions et contributions	325,3	513,4	–	–	–	–	–	513,4	
Autres	1,0	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>	<b>4 329,3</b>	<b>4 757,8</b>	<b>131,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>131,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4 889,4</b>	

Tableau 6.3

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2023	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)

Note : L'abréviation ci-après est utilisée dans les tableaux et les figures : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Tableau 6.4  
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
D-2	1	–	–	–	–	1	
D-1	1	–	–	–	–	1	
P-5	2	–	–	–	–	2	
P-4	7	–	–	–	–	7	
P-3	6	–	–	–	–	6	
P-2/1	3	–	–	–	–	3	
<b>Total partiel</b>	<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>							
G(AC)	5	–	–	–	–	5	
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	

6.29 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 6.5 à 6.7 et dans la figure 6.V.

6.30 Comme le montrent les tableaux 6.5 1) et 6.6 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 4 889 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 131 600 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 6.5  
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Programme de travail	4 329,3	4 757,8	131,6	–	–	131,6	2,8	4 889,4	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>4 329,3</b>	<b>4 757,8</b>	<b>131,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>131,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4 889,4</b>	

**Titre II Affaires politiques**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2022 (dépenses effectives)		2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
Programme de travail	1 208,3	1 341,8		243,0	18,1	1 584,8
<b>Total partiel (2)</b>	<b>1 208,3</b>	<b>1 341,8</b>		<b>243,0</b>	<b>18,1</b>	<b>1 584,8</b>
<b>Total</b>	<b>5 537,6</b>	<b>6 099,6</b>	<b>131,6</b>	<b>374,6</b>	<b>6,14</b>	<b>6 474,2</b>

Tableau 6.6

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement et composante**

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	25	–	–	–	–	25	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2023 (estimations)	Changements		2024 (prévisions)
Programme de travail	7		–	7
<b>Total partiel (2)</b>	<b>7</b>		<b>–</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>32</b>		<b>–</b>	<b>32</b>

Tableau 6.7

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

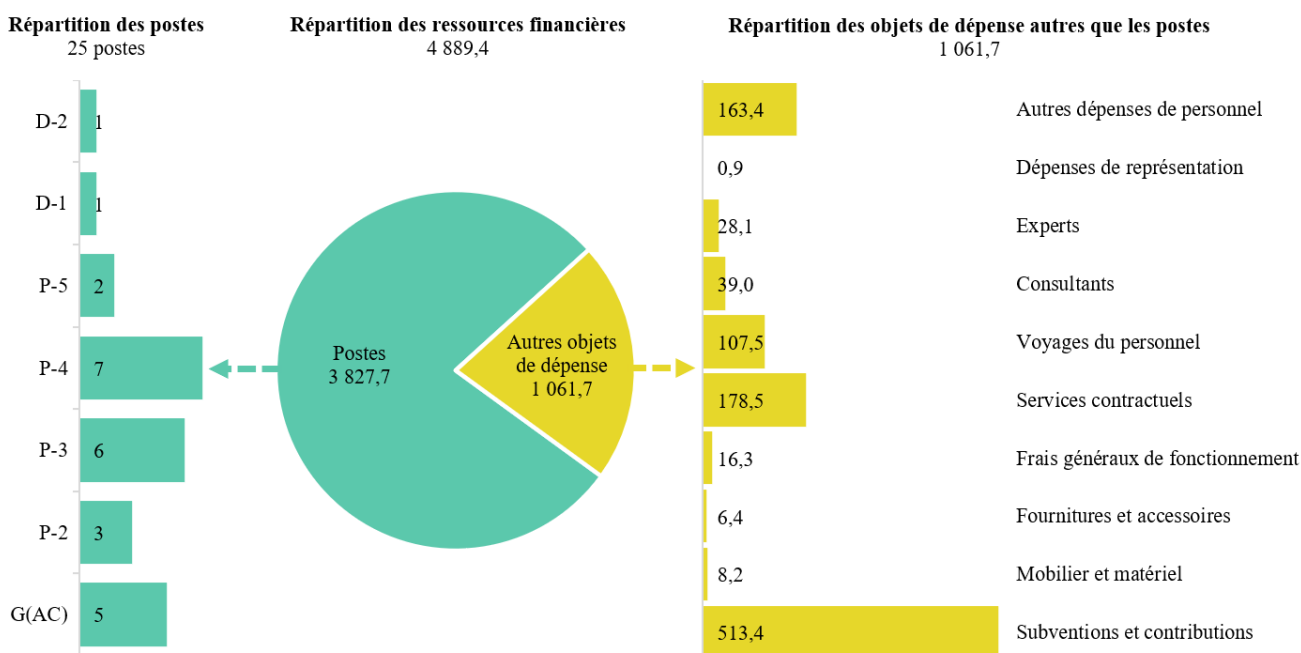
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	3 544,4	3 696,1	131,6	–	–	131,6	3,6	3 827,7	
Autres objets de dépense	784,9	1 061,7	–	–	–	–	–	1 061,7	
<b>Total</b>	<b>4 329,3</b>	<b>4 757,8</b>	<b>131,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>131,6</b>	<b>2,8</b>	<b>4 889,4</b>	



	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	5	–	–	–	–	–	5
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>25</b>

Figure 6.V  
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)  
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Explications concernant les variations, par facteur

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Ajustements techniques

6.31 Comme le montre le tableau 6.7, les changements entraînent une augmentation de 131 600 dollars, qui tient à l'application d'un taux de vacance convenu pour deux postes de classe P-3 (1 spécialiste des questions politiques et 1 administrateur(trice) de programme) créés en 2023 sur la base de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes voulant qu'un taux de vacance de 50 % soit appliqué.

## Ressources extrabudgétaires

- 6.32 Comme le montrent les tableaux 6.5 2) et 6.6 2), des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 584 800 dollars permettraient de financer 7 postes [2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)] pour un montant de 772 300 dollars et des objets de dépense autres que les postes chiffrés à 812 500 dollars. Ces ressources complèteraient celles provenant du budget ordinaire et permettraient de financer des activités de renforcement des capacités et d'autres services à l'intention des États Membres. L'augmentation prévue, d'un montant de 243 000 dollars, reflète la fourniture prévue d'activités supplémentaires de renforcement des capacités et d'une assistance technique aux États Membres.
- 6.33 Les contributions en nature que le Bureau devrait recevoir sont estimées à 1 330 000 dollars : elles prennent la forme de personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau, d'appui spécialisé et de services de lancement et d'installations de conférence, de services de réunion, de services d'hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de services de transport et d'autres services contractuels fournis à titre gracieux pour les cours, les réunions et autres activités organisés par le Bureau.
- 6.34 C'est au Bureau qu'il incombe de superviser l'utilisation des ressources extrabudgétaires, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.
- 6.35 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau se conforme aux politiques et procédures émanant de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le siège de Vienne est climatiquement neutre et fonctionne à 100 % avec des énergies renouvelables. Depuis 2020, les organisations appliquant le régime commun sises à Vienne ont commencé à rénover les voies d'entrée, à remplacer les rideaux d'air et à moderniser ou à remettre à neuf toutes les cabines d'ascenseurs. Certains de ces projets ont déjà été menés à bien dans diverses parties du complexe, tandis que d'autres sont encore en cours, l'accent étant par ailleurs mis sur la modernisation des climatiseurs et le remplacement de la tuyauterie et des systèmes d'isolation et d'éclairage dans l'ensemble du Centre international de Vienne, ceux-ci datant de 1978. Ces projets, qui se poursuivront jusqu'en 2024 et au-delà, permettront de réduire encore davantage l'impact environnemental du Centre international de Vienne en améliorant le rendement énergétique.
- 6.36 On trouvera dans le tableau 6.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Il a parfois été difficile d'acheter les billets à l'avance en raison de contraintes opérationnelles liées à la disponibilité tardive de sources de financement extrabudgétaires. Le Bureau examinera les réservations tardives afin de réduire les cas influant sur le respect des délais.

Tableau 6.8

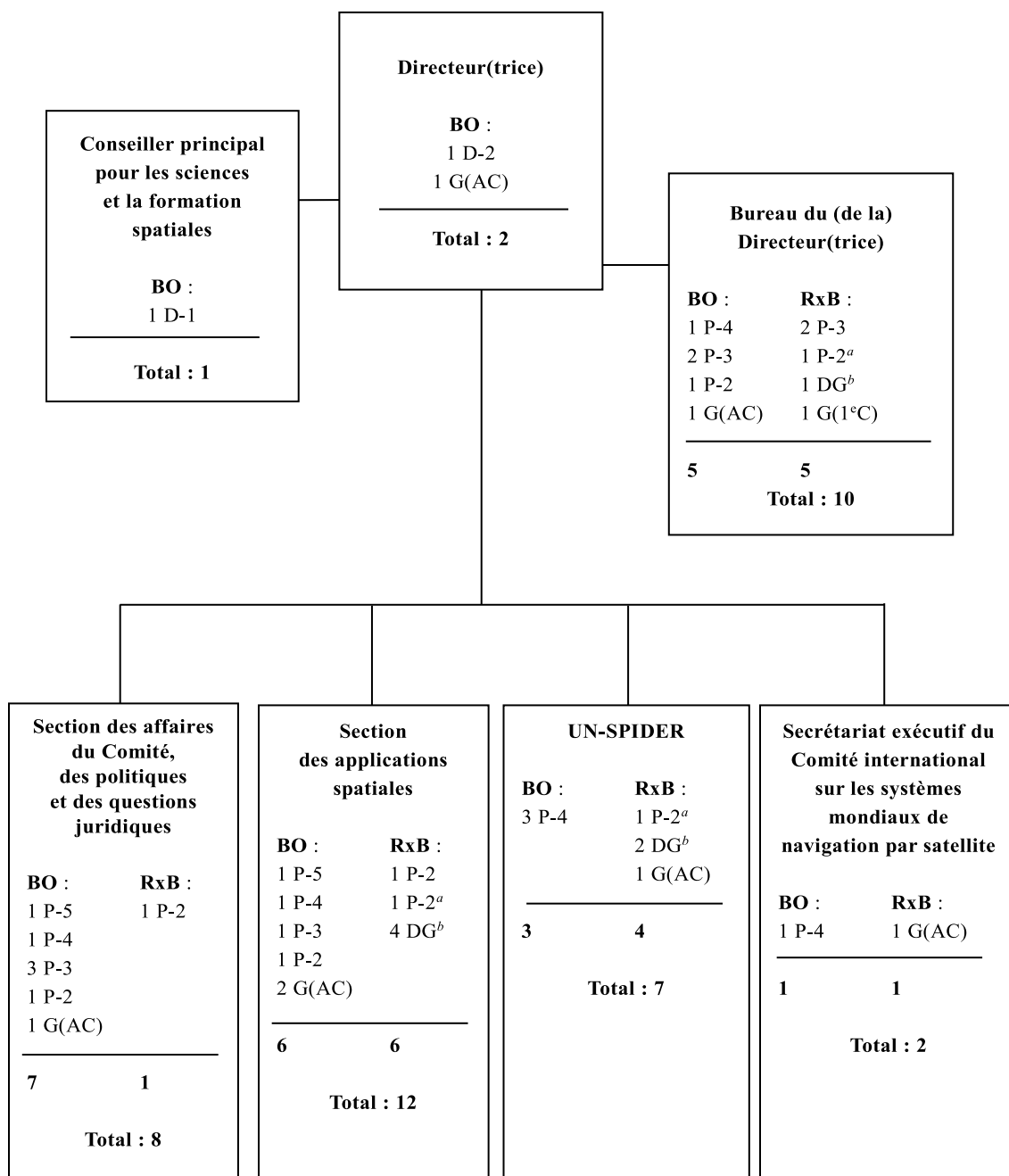
### Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	80	92	59	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	62	22	90	100	100

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour 2024



*Abréviations* : BO : budget ordinaire ; DG : détachement à titre gracieux ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB : ressources extrabudgétaires ; UN-SPIDER : Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.

<sup>a</sup> Administrateur(trice) auxiliaire.

<sup>b</sup> Personnel détaché à titre gracieux par les forces aériennes brésiliennes, l'Agence spatiale chinoise, le Gouvernement français, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, le Ministère chinois de la gestion des situations d'urgence et le Département d'État des États-Unis.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

#### Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif note avec préoccupation les retards pris dans la procédure de recrutement menée pour le poste de conseiller(ère) principal(e) (D-1), qui, conjugués au fait que le poste de directeur(trice) (D-2) est actuellement vacant, ont créé un vide à la tête du Bureau des affaires spatiales. Il compte que l'Assemblée générale sera informée de l'état d'avancement des procédures de recrutement menées pour ces deux postes lorsqu'elle examinera le présent rapport et que le prochain projet de budget-programme contiendra des informations actualisées à ce sujet (voir par. II.144).

Compte tenu de l'importance des activités de renforcement des capacités liées à l'espace extra-atmosphérique et des dépenses limitées dans ce domaine au cours des deux dernières années, le Comité consultatif encourage le Bureau des affaires spatiales à utiliser pleinement les crédits ouverts au titre de cette rubrique, en particulier les ressources destinées à financer l'organisation d'ateliers et de programmes de bourses et la participation de particuliers et de professionnels issus de pays en développement à ces ateliers et programmes, ainsi que les subventions destinées aux centres régionaux. Il compte que des informations sur l'utilisation de ces ressources seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (voir par. II.153).

La procédure de recrutement menée pour les postes de directeur(trice) (D-2) et de conseiller(ère) principal(e) (D-1) en est au stade final de la sélection des candidats, l'entrée en fonctions des titulaires étant prévue pour le second semestre de 2023.

Des informations sur l'utilisation des ressources fournies sous la forme de subventions et de contributions sont mises à la disposition du Comité consultatif dans le document complémentaire.